

25.11.2011 - 11:54 Uhr

Une augmentation de salaire de 1,5% ne légitime pas des mesures de lutte / La SSE condamne les mesures de lutte illicites d'Unia

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) condamne fortement les actions et blocus lancés par le syndicat Unia sur plusieurs chantiers qui sont à ses yeux de graves violations illicites de la paix du travail.

Toutes ces actions n'étaient pas des grèves; en effet, pour ainsi dire aucun travailleur n'a cessé le travail de sa propre volonté. Il s'agissait de provocations des permanents d'Unia qui n'ont pas reculé devant des actes criminels tels que contrainte, violation de domicile, dommage à la propriété, vol et brigandage. Ainsi, des machines de chantier ont été sabotées, des tuyaux coupés. Une caméra a même été arrachée à un responsable de chantier qui voulait documenter les actions illicites.

Ces actions sont non seulement illégales, mais dénuées de tout fondement objectif: la Convention nationale (CN) est en Suisse de loin la CCT la plus favorable aux travailleurs. Cependant, elle expire à la fin de cette année. Lors des négociations en vue de son renouvellement, la SSE a proposé aux syndicats une augmentation de salaire de 1,5% de même que d'autres améliorations substantielles. Dans le but d'éviter un vide conventionnel, la SSE propose de prolonger la CN sous sa forme actuelle jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée dans le cadre des négociations. Mais Unia s'est toujours opposé à cette proposition. Ce faisant, il provoque un vide conventionnel, ce qui entraîne un sentiment d'incertitude au sein de ses membres, qui sont les travailleurs de la construction.

Un maçon gagne 5'800 francs par mois en moyenne suisse et un ouvrier de la construction sans connaissance professionnelle touche 4'800 francs. 5'450 resp. 4'400 francs de ces montants respectifs sont garantis en tant que salaire minimal dans la CN. A cela s'ajoutent le 13e mois de salaire et le paiement du salaire pendant deux ans en cas de maladie. Enfin, réglementation qui n'a pas sa pareille en Suisse, les travailleurs peuvent prendre leur retraite anticipée dès 60 ans, financée en grande partie par l'employeur. C'est dans le but de ne pas perdre ces acquis favorables aux travailleurs que les délégués de la SSE ont proposé le 9 novembre dernier aux syndicats de prolonger la CN sous sa forme actuelle jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée dans le cadre des négociations. Est-ce là une raison pour lancer des actions de protestation? Non, en aucun cas.

Jusqu'ici, la SSE a offert à Unia et Syna une augmentation de salaire de 1,5% dans le cadre des négociations. Et ce, étant donné que les salaires réels ont augmenté déjà de 3,6% en moyenne dans le secteur principal de la construction depuis 2008. En outre, la SSE propose dans son paquet de négociations des améliorations concernant les indemnités journalières en cas de maladie et accident ainsi qu'une indemnité pour vêtements de travail. Converties en salaire, ces prestations correspondent à une amélioration supplémentaire d'env. 0,75 %. Compte tenu du renchérissement de 0,3% prévu pour 2012, l'offre de la SSE correspond à une hausse réelle d'env. 2% de salaire. Que cela soit une raison pour engager des mesures de lutte est un mystère pour la SSE.

Contact:

Daniel Lehmann, directeur de la SSE
Tél.: +41/78/768'59'22
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch
Web: www.entrepreneur.ch

Martin A. Senn
Sous-directeur, chef Politique + Communication de la SSE
Tél.: +41/44/258'82'60
Mobile: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch
Web: www.entrepreneur.ch